



Issy-les-Moulineaux, le 30 mars 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2021

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport annuel sur la qualité des actifs au 31 décembre 2021 a été déposé à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 30 mars 2022 et qu’il peut être consulté sur son site internet <https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/publications/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).